

## QUOTIENT FAMILIAL – ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

La municipalité a instauré le quotient familial pour bénéficier de tarifs en fonction des ressources et de la composition de chaque famille, pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, les accueils, les études, ainsi que pour les activités culturelles et sportives proposées par la commune.

### **ATTENTION NOUVEAU MODE DE CALCUL**

*Pour les familles bénéficiant d'un quotient CAF, celui-ci sera appliqué pour le calcul du tarif.*

*Règle de calcul du tarif pour les familles ne bénéficiant pas de quotient CAF :*

$$\text{Q.F} = \frac{\text{Revenus déclarés en 2009 *(avant abattement)}}{\text{Nombre de parts}}$$

Nombre de parts :

- 2 parts pour un couple ou un parent isolé
- 0,5 parts pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> enfant
- 1 part pour le 3<sup>ème</sup> enfant
- 0.5 parts pour le 4<sup>ème</sup> enfant et suivant

### Tarifs 2011/2012

Tranche de quotient en Euros	Code tranche	Restaurants	Centre de Loisirs		Accueils		Etudes	Accueil élémentaire soir (18 h 00 à 19 h 00)
			Journée	½ journée	Matin (maternel et élémentaire)	Soir maternel		
Inférieur ou égal à 150	N	0.41	2.44	1.71	0.84	0.56	0.28	
> 150 ≤ 200	M	0.94	2.95	2.06	0.97	0.67	0.30	
> 200 ≤ 265	H	1.24	3.77	2.63	1.12	0.81	0.31	
> 265 ≤ 345	D	1.64	4.70	3.29	1.26	0.95	0.31	
> 345 ≤ 440	I	2.10	5.78	4.04	1.41	1.10	0.32	
> 440 ≤ 550	G	2.64	6.97	4.86	1.58	1.26	0.32	
> 550 ≤ 675	C	3.19	8.18	5.83	1.78	1.43	0.32	
> 675 ≤ 815	E	3.64	9.41	6.58	1.94	1.60	0.33	
> 815 ≤ 970	F	4.07	10.62	7.44	2.11	1.81	0.33	
> 970 ≤ 1140	B	4.24	10.92	7.63	2.32	1.99	0.33	
Supérieur à 1140	K	4.31	11.19	7.81	2.37	2.04	0.33	
Extérieur	O	4.31	13.41	9.39	2.86	2.44	0.41	

Si votre quotient est inférieur à 1140 vous avez la possibilité d'obtenir une réduction de tarif en **rapportant l'imprimé de demande de calcul du quotient familial**, ci-joint, dûment rempli, ainsi que **les photocopies des documents demandés au verso**:

Au Service Enfance/Education (Mairie de Montgeron – Bât D)

## **DEMANDE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL**

### **Composition du foyer :**

	Madame	Monsieur
<b>Nom</b> <b>Nom de jeune fille</b>		
<b>Prénom</b>		
<b>Adresse</b>		
<b>Tél domicile</b>		
<b>Situation professionnelle</b>		
<b>Tél prof et portable</b>		
<b>Situation familiale</b>	Marié(e) – Union libre – Divorcé(e) – Séparé(e) – Célibataire – Veuf(ve)	
<b>N° matricule CAF</b>		

### **Enfant(s) à charge au foyer ( - de 20 ans) :**

Nom	Prénom	Date de naissance

### **PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT** **A JOINDRE A LA DEMANDE :**

- les trois derniers bulletins de salaires
- le dernier avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus 2009
- le livret de famille ou des extraits d'acte de naissance de chaque membre de la famille

Je soussigné(e).....certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués.

Signature(s) :

#### **ATTENTION**

La Commune se réserve le droit de demander à tout moment la présentation des originaux des photocopies produites ou envoyées.

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement (jusqu'à 2 ans) et d'amendes (jusqu'à 30 000 €) prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Elle entraînera l'obligation pour l'auteur de verser à la Commune la différence tarifaire frauduleuse obtenue et de réparer le préjudice causé à la Commune.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire